

FEDERATION DU RHONE DE LA LIBRE PENSEE COMMUNIQUE

22 novembre 2018

UN MAUVAIS COUP SE PREPARE CONTRE LA LAÏCITE, CONTRE LA LOI DE 1905

APPEL DES PLUS DE 70 PARTICIPANTS à la

conférence de défense de la loi de 1905 du

mercredi 21 novembre 2018 à Bron,

réunis à l'initiative de la LIBRE PENSEE DU RHONE

Avec le concours de la FEDERATION DU RHONE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, de l'Association « LE POING COMMUN », de la FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES DU RHONE et le soutien du CERCLE EDOUARD HERRIOT.



LA TRIBUNE (De gauche à droite): Salah FERKOUNE syndicaliste - Jonathan BOCQUET, élu municipal de Villeurbanne Jacques GELLY, pour la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône - Pierre GIROD, Fédération du Rhône de la Libre Pensée - Benoît SCHNECKENBURGER, au nom des initiateurs de « l'Appel des Laïques » William GOLDBERG, président de la fédération du Rhône de la Ligue des Droits de l'Homme. Leslie FERRER, étudiante.

Le 8 décembre, à 11 heures, tous au RASSEMBLEMENT A LA PREFECTURE DU RHONE pour dire : *Ne touchez pas à la loi de 1905 !*

Comme annoncé, M. Emmanuel Macron, entend modifier profondément la loi de 1905. Ainsi se concrétise une menace que nous sentions se préciser, en particulier après les propos sidérants tenus par le président de la République au collège des Bernardins, annonçant aux évêques son intention d'organiser la

« réparation du lien avec l'Eglise ». Vont dans le même sens : cadeaux de plus en plus substantiels à l'enseignement privé confessionnel, présence d'élus républicains à des cérémonies religieuses qui se banalise, gages donnés aux représentants des différents cultes, réactivation de l'enseignement du « fait religieux » à l'école. Et l'on en passe !

Le gouvernement entend ainsi mettre en place des critères de reconnaissances publiques des cultes. Tel culte serait bon, tel autre mauvais. Plus d'un tiers de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat serait ainsi modifié ou supprimé.

Le prétexte en est l'Islam pour mieux contrôler les musulmans. La réalité, ce sont des privilèges accordés à l'Eglise catholique qui sera la première bénéficiaire de l'opération.

La République, depuis 1905, ne reconnaît aucun culte. Elle n'a pas à établir si un culte est bon ou pas. Croire ou ne pas croire est une affaire privée. La loi de 1905 est une loi de liberté, principe qui ne se partage pas. Elle distingue nettement la sphère publique en charge de l'intérêt général (institutions, Gouvernement, Administration, Services publics, fonctionnaires) où la neutralité est de règle, et la sphère privée qui se compose du reste. C'est cette distinction qui garantit la liberté de conscience.

En réalité, avec cette « reconnaissance du lien avec l'Eglise », des avantages fiscaux seront proposés pour inciter les cultes « reconnus » à être dociles et dans la ligne du pouvoir.

La loi de 1905 a été modifiée à plusieurs reprises. Mais la plupart des ajustements ne remettaient pas en cause le principe de Séparation des Eglises et de l'Etat. Sa seule modification profonde a eu lieu le 25 décembre 1942, lorsque le **Régime de Vichy** a fait un cadeau royal à l'Eglise en lui restituant la capacité civile et testamentaire pour recevoir des dons et des legs défiscalisées, et en permettant le financement public des travaux dans les bâtiments religieux.

Les dispositions annoncées par **Emmanuel Macron** sont du même ordre. Cette infamie anti-laïque ne doit pas se produire.

LES PARTICIPANTS A LA CONFERENCE DE DEFENSE DE LA LAÏCITE DE BRON

ayant entendu les contributions des représentants de différentes associations laïques qui ont des approches et des histoires différentes : Libre Pensée, Ligue des Droits de l'Homme, Fédération des Œuvres laïques, Le Poing commun, syndicalistes et élus municipaux.

- approuvent la proposition faite par les organisateurs de cette réunion D'UN RASSEMBLEMENT LAÏQUE EN DEFENSE DE LA LOI DE 1905, LE 8 DECEMBRE A 11 HEURES DEVANT LA PREFECTURE DU RHONE.
- soutiennent la proposition de demande de rendez-vous, ce même jour auprès du préfet de Région et les mandatent collectivement pour constituer la délégation qui demandera à être reçue le 8 décembre
- appellent tous les citoyens, laïques, républicains attachés à la démocratie et leurs associations, le mouvement ouvrier et syndical à s'unir contre cette forfaiture, en s'associant à ce rassemblement.

Le 8 décembre n'est pas seulement le jour où la Ville de Lyon fait allégeance à Marie, comme le veut toujours M. Collomb- ex-ministre de l'Intérieur chargé de l'exercice des cultes. C'est d'abord l'anniversaire de la loi de 1905 (adoptée le 9), qui a garanti la liberté de conscience pendant plus d'un siècle malgré des tentatives répétées pour l'affaiblir.

Il s'agit là de la première étape d'une mobilisation laïque plus que jamais nécessaire pour dire :

NE TOUCHEZ PAS A LA LOI DE 1905!